



## AVIS A LA POPULATION

### Restriction d'utilisation de l'eau potable

La période de sécheresse et le déficit important de précipitations observés depuis plusieurs semaines péjorent fortement les ressources en eau de notre commune et de l'ensemble du district, augmentent le risque d'incendie et impactent les milieux naturels.

Les prévisions météorologiques pour les prochains jours ne laissent pas entrevoir d'amélioration notable de la situation. Dans ce contexte, il est nécessaire de prendre des mesures visant à préserver les ressources en eau et à garantir leur disponibilité pour les besoins prioritaires.

Les recommandations diffusées dans le communiqué de presse du 26 juin dernier n'ayant pas permis une réduction suffisante de la consommation d'eau, les autorités communales, en coordination avec les distributeurs d'eau du district, ont décidé d'introduire des restrictions temporaires.

#### Les interdictions suivantes entre en vigueur de suite et jusqu'à nouvel avis :

- **Arrosage des pelouses**  
(Seuls les terrains de sport publics/officiels peuvent encore être arrosés mais au strict nécessaire pour garantir leur pérennité)
- **Remplissage et alimentation des piscines**  
(Seules les piscines publiques peuvent utiliser de l'eau pour garantir le respect des normes sanitaires)
- **Lavage des véhicules, rues, places, terrasses et toits**
- **Fonctionnement des fontaines publiques alimentées par de l'eau potable du réseau**  
(Une fontaine alimentée en eau potable par village pourra être maintenue en service si nécessaire afin de permettre aux usagers de se désaltérer)

#### Les recommandations suivantes restent en vigueur :

- Limiter l'arrosage des jardins potagers, arbres et fleurs au strict nécessaire, uniquement en fin soirée ou tôt le matin et de préférence manuellement
- Veiller à ce que les robinets et installations ne présentent aucune fuite et soient correctement fermés après usage et avant le départ en vacances
- Réduire la durée des douches
- Fermer les robinets lors de toute utilisation ne nécessitant pas un écoulement continu de l'eau (brossage de dents, etc.)

Chaque geste compte et aura une influence sur la préservation des réserves ressources en eau pour les besoins essentiels de la population, de l'agriculture, des entreprises et de la défense incendie.

La situation fait l'objet d'un suivi régulier par les autorités communales, les distributeurs d'eau du district et les autorités cantonales. Les mesures pourront être adaptées en fonction de l'évolution des conditions météorologiques et de l'état des ressources disponibles.

Nous remercions chaleureusement l'ensemble de la population pour sa compréhension, son esprit de responsabilité et sa précieuse collaboration.

#### Le Conseil communal de Bure

**Personne de contact : le maire, M. Michel Vallat, Tél. 079 408 34 07**



## *INFORMATIONS COMMUNALES*



### Interdiction partielle des feux en forêt ou à proximité

La sécheresse persistante fragilise également les forêts et accroît le risque d'incendie. Bien que le danger reste fixé au degré 3 (« danger marqué »), une aggravation est attendue.

Dès aujourd'hui, les feux à même le sol ainsi que les grills à charbon sont interdits en forêt, dans les pâturages boisés et dans un rayon de 200 mètres à l'extérieur des lisières. Les foyers fixes aménagés en dur ainsi que les grills à gaz ou électriques restent autorisés, sous réserve d'une extrême prudence.

L'Office rappelle qu'il ne faut jamais laisser un feu sans surveillance, qu'il doit être entièrement éteint avant de quitter les lieux et qu'il est interdit de jeter des mégots ou des allumettes encore incandescentes.

Le niveau actuel de danger d'incendie de forêt, les mesures prises par les autorités, ainsi que diverses informations sur la thématique sont disponibles aux adresses suivantes :

[www.jura.ch/feuxforet](http://www.jura.ch/feuxforet) et [www.danger-incendie-foret.ch](http://www.danger-incendie-foret.ch)

La commune reste attentive à l'évolution de la situation et communiquera sans délai si la situation l'exige ou si de nouvelles informations doivent être portées à la connaissance de la population.

La commune remercie chacune et chacun de faire preuve de vigilance et d'adopter les bons réflexes pour prévenir tout risque de feu de forêt.

**Le conseil communal et l'administration communale de Bure  
vous souhaitent un bel été et de belles vacances !**